

A.G. PRINT FINANCE

Société Civile au capital social de 950 000 euros
Siège social : 6 Rue Bellevue Cours-La-Ville – 69 470 COURS
838 289 452 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 DECEMBRE 2023

Première résolution

Sous réserve de sa réalisation, la collectivité des associés décide de consentir à la donation envisagée au profit de :

- Sébastien GUIGON,
- Laurène GUIGON,
- Jérémie GUIGON,
- Pauline GUIGON.

La collectivité des associés décide aussi de consentir à la donation envisagée au profit de :

- Perrine DELORME,
- Charlotte DELORME,
- Antoine DELORME.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Sous réserve de la réalisation des donations-partages envisagées, la collectivité des associés décide de mettre à jour la répartition du capital social de l'article 7 :

« Les apports en nature constatés aux termes de l'article 6 ci-dessus s'élèvent au total à neuf cent cinquante mille euros (950.000 €).

Le capital social est en conséquence fixé à la somme de neuf cent cinquante mille euros (950.000€) divisé en neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales d'un euro (1€) de nominal chacune, numérotées de 1 à 950.000 et réparti de la façon suivante :

- Monsieur François GUIGON,
A concurrence de la pleine propriété de 161 500 parts sociales
Numérotées de 1 à 161 500
A concurrence de l'usufruit de 76 000 parts sociales
Numérotées de 161 501 à 237 500 la nue-propriété correspondante revenant à M. Sébastien GUIGON
A concurrence de la nue-propriété de 95 000 parts sociales
Numérotées de 475 001 à 570 000 l'usufruit correspondant revenant à Mme Suzanne GUIGON

5

FK

- Madame Sophie DELORME, née GUIGON,
A concurrence de la pleine propriété de 2 parts sociales
Numérotées 237 501 et 237 502
A concurrence de l'usufruit de 237 498 parts sociales
Numérotées de 237 503 à 475 000, la nue-propriété correspondante revenant à Mme Perrine DELORME (parts n°237 503 à 316 668), Mme Charlotte DELORME (parts n° 316 669 à 395 834) et M. Antoine DELORME (parts n°395 835 à 475 000).
- Madame Suzanne GUIGON
A concurrence de l'usufruit de 95 000 parts sociales
Numérotées de 475 001 à 570 000 la nue-propriété correspondante revenant à M. François GUIGON.
- Monsieur Sébastien GUIGON
A concurrence de la pleine propriété de 95 000 parts sociales
Numérotées de 570 001 à 665 000
A concurrence de la nue-propriété de 76 000 parts sociales
Numérotées de 161 501 à 237 500, l'usufruit correspondant revenant à M. François GUIGON.
- Madame Laurène GUIGON
A concurrence de la pleine propriété de 95 000 parts sociales
Numérotées de 665 001 à 760 000
- Monsieur Jérémie GUIGON
A concurrence de la pleine propriété de 95 000 parts sociales
Numérotées de 760 001 à 855 000
- Madame Pauline GUIGON
A concurrence de la pleine propriété de 95 000 parts sociales
Numérotées de 855 001 à 950 000
- Madame Perrine DELORME
A concurrence de la nue-propriété de 79 166 parts sociales
Numérotées de 237 503 à 316 668, l'usufruit correspondant revenant à Mme Sophie DELORME.
- Madame Charlotte DELORME
A concurrence de la nue-propriété de 79 166 parts sociales
Numérotées de 316 669 à 395 834, l'usufruit correspondant revenant à Mme Sophie DELORME.
- Monsieur Antoine DELORME
A concurrence de la nue-propriété de 79 166 parts sociales
Numérotées de 395 835 à 475 000, l'usufruit correspondant revenant à Mme Sophie DELORME.

Les soussignés déclarent que toutes ces parts sociales leur ont bien été attribuées dans les proportions ci-dessus correspondant à leurs droits respectifs. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La Gérance,

Madame Sophie GUIGON,
épouse DELORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Guigon'.

Monsieur François GUIGON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Guigon'.